

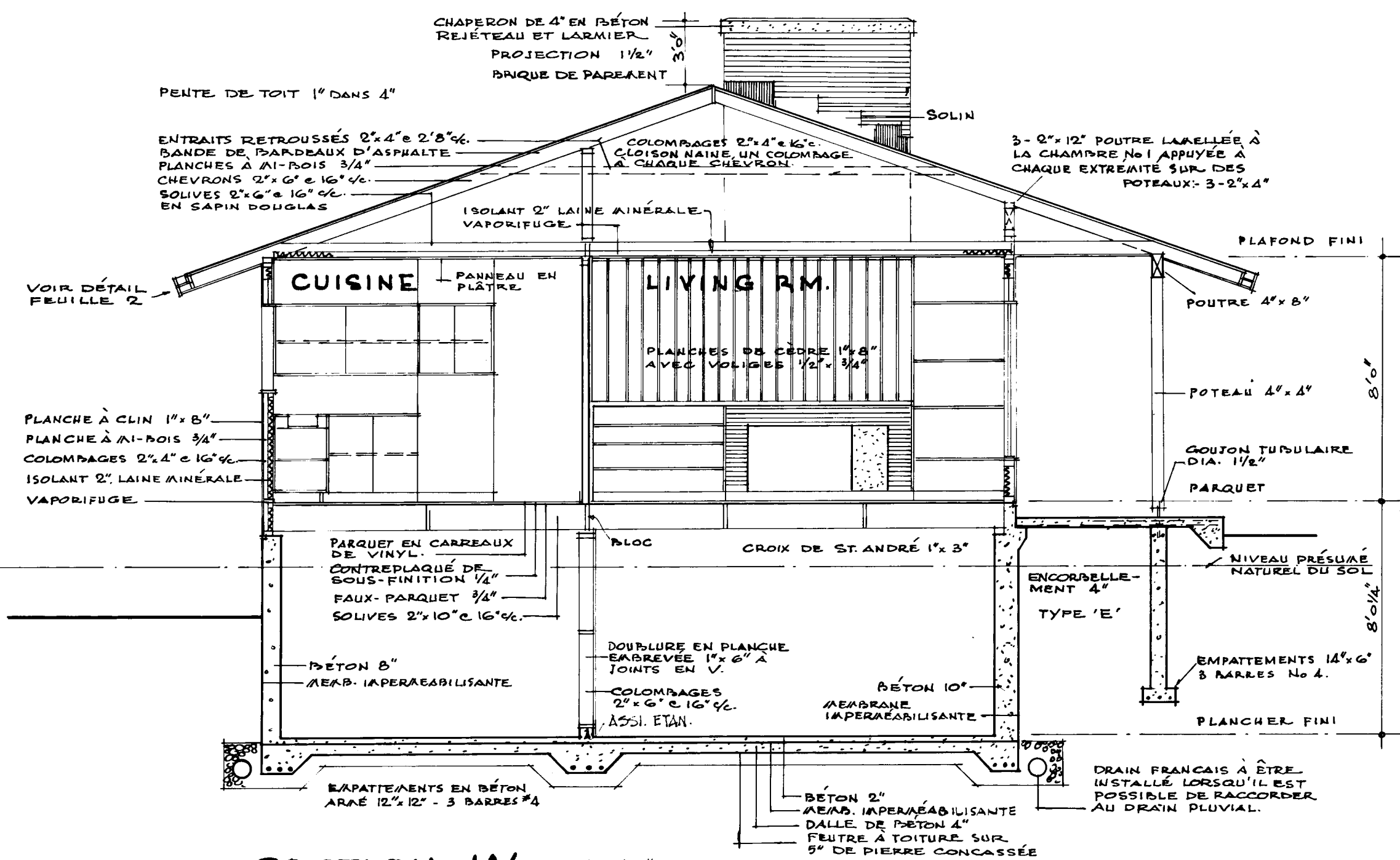


Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujéti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

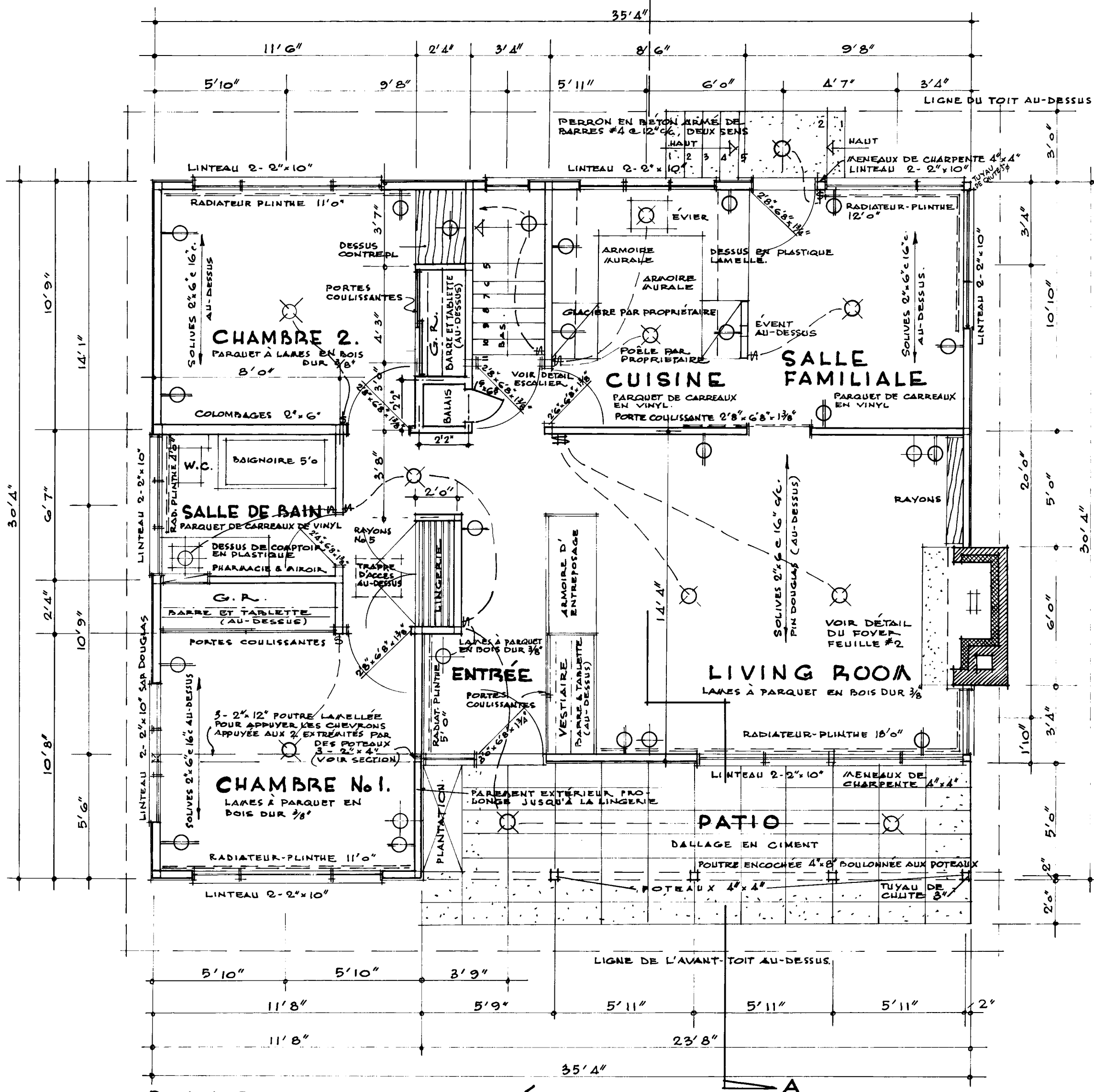


SECTION 'A' 1/4" = 1'-0"

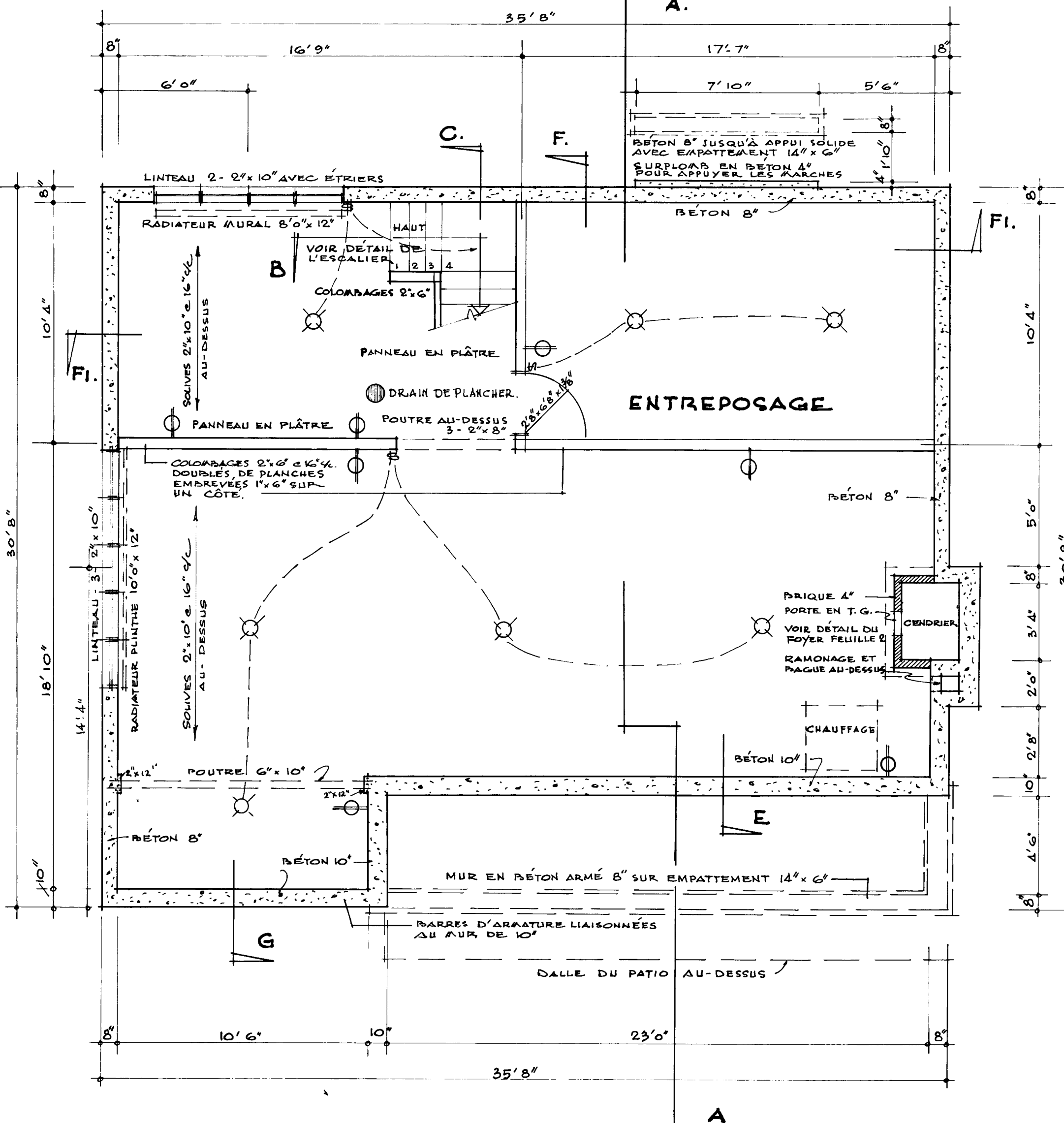
SECTION 'B' À L'ESCALIER

SECTION 'C' À L'ESCALIER

ÉCHELLE 1/2" = 1'-0"



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE 1/4" = 1'-0"



PLAN DU SOUS-SOL 1/4" = 1'-0"

TOUS LES EMPATTEMENTS DE LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉS JUSQU'À UN APPUI SOLIDE ET EN BAS DU NIVEAU ACCEPTÉ LOCALEMENT POUR LA GÉLÉE. LES EMPATTEMENTS DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.

LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUVELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUVELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES PAR DES RIGOLS DE 1" À TOUTES LES 4" DE CENTRE À CENTRE POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.

TOUTES LES LINTEAUX EN BOIS AU-DESSUS DES PORTES, DES FENÊTRES, ETC., DANS LES AURS EXTERIEURS ET INTERIEURS DOIVENT ÊTRE PLACÉS SUR LA RIVE.

TOUTES LES DIMENSIONS NOTÉES SONT PRISES DE LA FACE EXTERIEURE DES CLOISONS DANS LE CAS DE LA CONSTRUCTION À PANS DE BOIS, EN BRIQUE OU EN PIERRE PLAQUÉES SUR BOIS, ET DE LA FACE EXTERIEURE DE LA GONNERIE MASSIVE JUSQU'À L'AXE DES CLOISONS INTERIEURES.

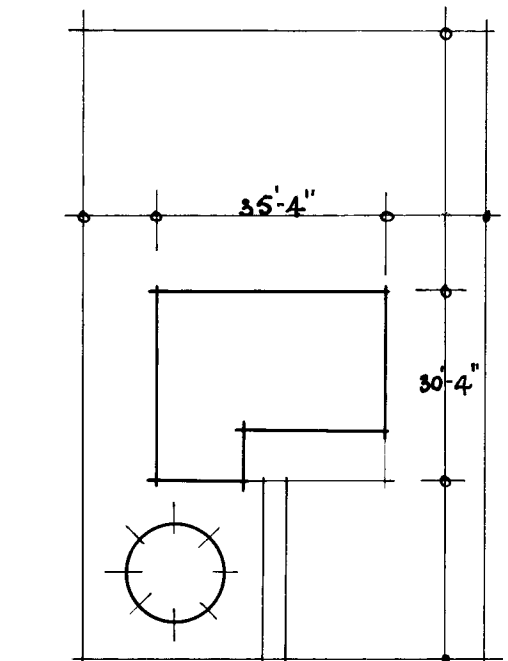
L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DE SORTIES ELECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALES DES NORMES DE MAISON ET ÊTRE CONFORMES AUX CODES LOCAUX.

IL FAUT PRÉVOIR UNE TABLETTE ET UNE BARRE À CINTRES DANS LE VESTIAIRE ET LES GARDE-ROBES.

IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS D'AUGMENTER LE MATÉRIAU ISOLANT POUR ASSURER LA RÉSISTANCE VOULUE À LA TRANSMISSION DE LA CHALEUR, DANS CETTE RÉGION.

LES MEMBRES DE CHARPENTE SONT CALCULÉS POUR UNE SURCHARGE DE TOIT DE 30 LIVRES PAR PIED CARRE, ADVENANT UNE CHARGE DE TOIT EN EXCÉDENT DE LA CHARGE CALCULÉE DANS CERTAINES RÉGIONS, IL SERA NÉCESSAIRE DE RECALCULER, LES MEMBRES DE CHARPENTE EN CONSÉQUENCE.

TOUS LES MEMBRES DE CHARPENTE SERONT EN BOIS DE LA CATÉGORIE CONSTRUCTION N°1 ET DE L'ESSENCE EPINETTE DE L'EST SAUF ANNOTATION CONTRAIRE SUR LES DESSINS.



PLAN DU TERRAIN
NON À L'ÉCHELLE

				15/6/64	UPDATING TO 63 HOUSING STDS
					RJB
Dec 2, 58	V. H. H. H.			12/9/67	BROWN CLERK ADDD
DATE	NHA. STDS. CHKD. BY	DATE	REVISIONS	DATE	BY

